



## La Courguinoise communique autour du bar

En novembre 2017, les adhérents de « La Courguinoise » et leur entourage ont massivement participé à la pétition de l'O.N.G. Bloom contre la pêche électrique. L'interdiction votée très majoritairement le 16 janvier 2018 par le Parlement Européen demande à être confirmée par le Conseil (Etats membres) et la Commission Pêche Européenne. La partie n'est donc pas encore gagnée ! En décembre, cette même Commission prenait une deuxième décision scandaleuse par une nouvelle restriction de la pêche loisir du bar de 2018 à 2020 : - Remise à l'eau de toute capture au Nord du 48e parallèle - Trois bars par pêcheur et par jour au Sud de cette même ligne Le comité de « La Courguinoise » a réagi très vite en lançant une pétition en ligne sur son site [www.lacourguinoise.fr](http://www.lacourguinoise.fr) et sur Facebook. En parallèle, les commerçants calaisiens dont l'activité est en lien avec notre loisir ont accepté de faire signer notre pétition papier à leurs clients.

Au nom du comité:

« Notre Amicale est adhérente de la F.F.P.P. (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer) et de la F.F.P.S. (Fédération

Française des Pêches Sportives). Au-delà de la mobilisation des pêcheurs récréatifs, de compétition et des citoyens, nous attendons que toutes les fédérations de pêche fassent cause commune dans ce combat contre cette décision parfaitement injuste. Les pêcheurs amateurs n'ont jamais été des pilliers de la mer et, depuis plusieurs années, nous réclamons une régulation raisonnable, ainsi que le respect d'un repos biologique correspondant aux quatre premiers mois de l'année pour le bar. Dans l'attente d'une nouvelle décision qui pourrait intervenir en mars prochain, les personnes responsables que nous sommes doivent rester mobilisées ». « N'hésitez pas à en parler autour de vous », telle est la conclusion de ce communiqué qui méritait sa place dans cette page.